



DGA de l'Administration Générale
Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 14 AVRIL 2026
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : BP 2026 - Budget principal.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) s'est tenu à l'hôtel du Département le 30 mars dernier. Il s'agissait de la première étape du cycle budgétaire 2026. Il convient à présent de procéder à l'examen et au vote du budget primitif (BP) 2026.

Lors des orientations budgétaires, il a été constaté la dégradation des finances des collectivités territoriales en 2023 et 2024, notamment plus de la moitié des départements était en prise avec des difficultés financières, et une amélioration au cours de l'exercice 2025.

- le regain de l'épargne

L'épargne brute des collectivités locales s'élevait à 25,4 milliards d'euros à fin décembre 2025, en très nette augmentation par rapport à celle constatée à fin décembre 2024. L'épargne brute augmente en 2025 pour chacune des strates de collectivités. L'amélioration de l'épargne brute serait de 17 % toutes collectivités confondues. Pour les départements, la hausse de l'épargne brute serait de 22,7 %.

L'épargne nette 2025 de l'ensemble des collectivités locales est de plus de 11 milliards d'euros à fin décembre. Elle est, comme l'épargne brute, en nette progression et pour toutes les strates de collectivités (+39,8 %). Elle se rapproche de celle de 2023. Pour les départements, la hausse de l'épargne nette serait de 95 %.

- un investissement de nouveau en baisse pour les départements

Les dépenses d'investissement sont en nette croissance pour le bloc communal avec +6,4 % (+3,2 milliards d'euros). En revanche, elles sont en diminution, à nouveau, pour les départements (près de -4,6 %, soit -0,7 milliard), mais aussi en cette année 2025 pour les régions (près de -7,1 %, soit -0,5 milliard).

soit -1,2 milliard).

Concernant les Bouches-du-Rhône, les constats sont les suivants.

Les tendances de la gestion 2025 dans les Bouches-du-Rhône

Lors du DOB, des données rétrospectives et prospectives ont été examinées. L'exercice 2025 se caractérise comme présenté ci-dessous.

▪ des produits 2025 nettement plus favorables

La tendance à la croissance des recettes de fonctionnement de l'exercice 2025 s'est confirmée pour le Département. L'effondrement enregistré en 2023 et 2024 a laissé place à un regain de produit en 2025. La croissance s'afficherait à +3,5 % hors cessions et provisions ce qui représente un volume supplémentaire de l'ordre de 90 M€. Le total des recettes de fonctionnement s'approche de celui de 2022.

Ce sont les postes de la fiscalité indirecte qui renouent avec une forte dynamique. Le Département demeure pleinement dépendant de la situation économique et des décisions de l'État en matière de fiscalité et de dotations.

Concernant les recettes de TVA, cette ressource a représenté près de 604 M€ en 2025. Concrètement, après correction des glissements d'exercice, le produit de TVA aura évolué de +1,1 % au titre de 2024 et 0 % pour 2025. Ce n'est clairement pas cette ressource qui explique la progression des recettes de fonctionnement 2025.

En revanche, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) évolue de +105,3 M€ (+25,4 %). Un renouveau de cette recette qui conjugue hausse d'activité, variation des prix et ajustement du taux de droit commun porté à 5 % pour une période déterminée.

De même, la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) connaît cette année encore une progression très satisfaisante qui permet d'apporter un produit supplémentaire de 23,3 M€ (après +16,2 M€ en 2024).

▪ les charges sont en progression modérée en 2025

Après des variations de +2,9 % en 2022, +4,3 % en 2023 et +2,8 % en 2024, la croissance 2025 s'avère nettement plus modérée (+0,5 % toutes opérations incluses, soit +13,5 M€).

Les dépenses de solidarité (près de 1,6 milliard d'euros) varient d'environ +0,8 % en 2025, après une progression de 1,6 % en 2024. Globalement, les allocations individuelles de solidarité (AIS) mobilisent un budget de l'ordre de 830 M€ en progression de 5,2 % entre 2024 et 2025.

En dehors des dépenses de solidarité, les autres charges ont évolué de 729,9 M€ en 2015 à 958,7 M€ en 2025 (stable par rapport à 2024). Les rubriques sont tirées à la hausse par les éléments de péréquation, les charges de personnel et les frais financiers.

▪ les soldes d'épargne, l'investissement et l'endettement 2025

En 2025, le regain de recettes associé à une modération des charges permet de retrouver une épargne brute supérieure à 200 M€. L'épargne nette suit la même courbe que l'épargne brute ; elle est estimée à environ 70 M€ en 2025 [cessions d'actifs incluses] compte tenu de près de 136 M€ de remboursements d'emprunts.

Sur la période 2015–2025, le Département a investi en moyenne annuelle près de 500 M€ dans ses projets structurants. Notamment entre 2019 et 2022, près de 2 300 M€ ont été exécutés au bénéfice des différentes politique d'investissement. Un point haut a été atteint en 2022 avec 597 M€, avant un retour à un volume annuel inférieur. L'exécution provisoire 2025 représente 508 M€, en hausse de quasiment 17 % (+73 M€).

En 2025, les emprunts levés ont été de 390 M€ (411,2 M€ en 2024). Compte tenu des remboursements, la dette progresse de 254 M€. Fin 2025, l'encours de dette du Département s'élève à 2 485 M€ et la capacité de désendettement à un peu plus de 12 ans, contre 18,8 ans fin 2024.

▪ les mesures significatives inscrites en lois de financement pour 2026

Promulguée le 20 février 2026, la loi de finances pour 2026 accroît la pression sur les finances locales.

On peut rappeler notamment :

- la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) ;
- le gel ou la réduction des concours de l'Etat ;
- les modifications de l'affectation des cotisations au profit du centre national de la fonction publique territoriale ;
- l'amélioration du fonds de sauvegarde des départements en difficulté.

Par ailleurs, le projet de loi de financement de la sécurité sociale porte la deuxième augmentation du taux de participation employeur à la CNRACL. Pour 2026, celui-ci évolue de nouveau de 3 points.

Enfin, Sébastien Lecornu a annoncé récemment pas moins de trois projets de loi sur la décentralisation. La démarche du Premier ministre s'inscrit dans « la nouvelle donne internationale et la situation de nos finances publiques rendent urgent de recentrer l'État sur certaines missions. Il doit donc s'en remettre plus clairement à d'autres acteurs publics de grande proximité pour exercer certaines compétences. Citons les transports, le logement ou le médicosocial par exemple. Avec un principe : une compétence, un responsable ».

Dans la mesure de ses connaissances, le Département a travaillé à intégrer ces différents événements au sein du budget 2026.

Les grands chiffres du budget primitif 2026

Les grandes masses du BP 2026 comparées au BP 2025 se présentent de la manière suivante, compte tenu des opérations pluriannuelles ouvertes en octobre 2025 en prévision d'un vote du budget 2026 postérieurement au 31 décembre 2025 :

Libellés	BP 2025	BP 2026	Evol. (%)	Evol. (K€)
Recettes de fonctionnement	2 629 617,1	2 746 329,2	4,4%	116 712,1
Dépenses de fonctionnement	2 490 940,5	2 579 983,4	3,6%	89 042,9
Epargne brute	138 676,5	166 345,8	20,0%	27 669,3
<i>Taux d'épargne</i>	<i>5,3%</i>	<i>6,1%</i>	<i>14,9%</i>	
Recettes d'investissement	496 845,0	495 375,5	-0,3%	- 1 469,4
<i>emprunt d'équilibre</i>	<i>435 961,1</i>	<i>421 367,4</i>	<i>-3,3%</i>	<i>- 14 593,7</i>
<i>recettes hors dette</i>	<i>60 883,9</i>	<i>74 008,1</i>	<i>21,6%</i>	<i>13 124,3</i>
Capacité d'investissement	635 521,5	661 721,3	4,1%	26 199,8
Dépenses d'investissement	635 521,5	661 721,3	4,1%	26 199,8
<i>crédits hors dette</i>	<i>498 321,5</i>	<i>496 221,3</i>	<i>-0,4%</i>	<i>- 2 100,2</i>
<i>capital de la dette</i>	<i>137 200,0</i>	<i>165 500,0</i>	<i>20,6%</i>	<i>28 300,0</i>
Autorisations d'engagement (AE)	127 496,4	73 026,0	-42,7%	- 54 470,4
anticipations de décision modificative	-	28 293,3	NS	28 293,3
AE hors anticipations	127 496,4	44 732,7	-64,9%	- 82 763,7
Autorisations de programme (AP)	320 450,1	371 328,7	15,9%	50 878,6
anticipations de décision modificative	-	76 708,3	NS	76 708,3
AP hors anticipations	320 450,1	294 620,4	-8,1%	- 25 829,7

budget général – crédits réels – milliers d'euros

Par ailleurs, les cinq budgets annexes du Département présentent les chiffres suivants :

Libellés	Invest.	Fonct.	Total	Observations
Centre médico-psycho-pédagogique	3,6	2 862,9	2 866,5	Financement sécurité sociale (CEPOM)
Direction des maisons de l'enfance et de la famille	292,0	31 491,0	31 783,0	Financement majeur par tarification budget général
Ports départementaux	1 400,0	1 164,6	2 564,6	Financement par redevances et dotation du budget général
Laboratoire départemental d'analyses	380,0	8 183,9	8 563,9	Financement par facturation des prestations et compensations du budget général
Photovoltaïque	789,0	41,5	830,5	Financement par vente de produits et avance remboursable
Dépenses - budgets annexes	2 864,6	43 744,0	46 608,6	
Dépenses - budget général	661 721,3	2 579 983,4	3 241 704,7	
Total général des dépenses	664 585,9	2 623 727,4	3 288 313,3	

Dépenses des budgets annexes et du budget général - crédits réels - en milliers d'euros.

Dans les développements figurant ci-dessous, complémentaires aux rapports spéciaux des politiques publiques inscrits à la présente séance, seul le budget général est pris en considération. Les budgets annexes font l'objet de rapports distincts. Par ailleurs, les approches sont réalisées hors crédits reportés, résultats et régularisations de manière à faciliter la lecture. Les comparaisons se font par rapport au BP ou au compte administratif (CA) provisoire de 2025. Les crédits sont analysés selon les agrégats comptables indépendants des concepts de délégations et politiques publiques.

I – La situation des recettes

Les recettes du BP 2026 se chiffrent à 2 746,3 M€ et 74 M€ en fonctionnement et en investissement (hors dette).

A – Les recettes de fonctionnement

En fonctionnement, les recettes du budget primitif (BP) 2026 sont évaluées à 2 746,3 M€. Elles seraient ainsi en nette croissance par rapport au BP 2025 qui était de 2 629,6 M€ (+4,4 %), mais qui s'est exécuté à un taux de 102,2 % pour les recettes courantes (hors cessions et provisions). Le CA 2025 devrait être arrêté à un volume de recettes de fonctionnement de l'ordre de 2 686,1 M€ hors cessions et provisions. La progression réelle consolidée 2026 serait ainsi limitée à +2,2 %.

Recettes de fonctionnement

Libellés	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Structure	Var. BP/BP
1 - Fiscalité directe	104 615	104 615	106 115	107 146	3,9%	1,0%
2 - Fiscalité indirecte	1 827 886	1 825 600	1 807 100	1 922 399	70,0%	6,4%
3 - Concours Etat - CNSA	583 496	598 134	603 193	602 614	21,9%	-0,1%
4 - Autres recettes	137 144	134 017	113 210	114 170	4,2%	0,8%
Total	2 653 141	2 662 365	2 629 617	2 746 329	100,0%	4,4%

En milliers d'euros

▪ la fiscalité indirecte

Le poste fiscalité indirecte est le plus important dans le financement du Département. Particulièrement depuis la suppression des taxes directes dont bénéficiait la collectivité. Structurellement il représente 70 % des recettes de fonctionnement. La fiscalité indirecte, avec près de 1 922 M€, est en croissance de l'ordre de 115 M€ de BP à BP (+6,4 %) et de près de 83 M€ de CA à BP.

- Fraction de TVA compensatrice de la suppression de la TFPB et de la CVAE

Le poste le plus important de cette rubrique est représenté par la fraction de TVA reçue en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La TVA, qui remplace la TFPB depuis 2021 et la CVAE depuis 2023, s'est élevée à près de 604 M€ en 2025, dont 1,6 M€ de régularisation positive au titre de 2024. La recette millésimée 2025 étant de 602,2 M€, stricte reconduction de 2024.

Si le produit de la fiscalité a évolué de 537,5 M€ en 2020 à 603,9 M€ en 2025, au moins deux observations peuvent être formulées. Premièrement, la croissance de la TVA n'est pas ce qui était espéré et les exercices 2024 et 2025 sont peu ou pas dynamiques. Ensuite, le transfert de la TFPB à la sphère communale a eu pour conséquence de priver les départements de la variation naturelle de cette taxe, de son évolution forfaitaire et de leur pouvoir de taux. Sur la période 2021–2025, le déficit de produit est estimé à près de 130 M€. L'écart entre TVA compensatoire reçue et TFPB simulée s'accroît particulièrement en 2024 et 2025 (21 M€ entre 2021 et 2023 ; 106 M€ pour 2024 et 2025).

En 2026, le produit est évalué à 602 M€. Cette année, les deux fractions de TVA vont évoluer comme la TVA nationale en 2025.

Depuis 2023, les recettes de TVA sont clairement moins dynamiques qu'anticipé par le gouvernement. Le rendement définitif 2025 de la taxe n'est pas encore connu. Néanmoins, entre les 11 premiers mois de 2024 et les 11 premiers mois de 2025, la TVA nette nationale a crû de 0,5 %. Par ailleurs, un rapport de l'inspection générale des finances (IGF), consacré aux ressorts de l'atonie de la TVA depuis 3 ans, chiffre la variation de la recette à une moins-value de 5 milliards d'euros en 2025 comparativement à la prévision de la loi de finances. Ainsi, au lieu de +2,6 %, la TVA aurait donc varié de +0,2 %.

Par conséquent, la TVA des départements varierait en 2026 de +0,2 % à +0,5 %. Il convient aussi de neutraliser la régularisation de 2024. C'est pourquoi, à ce stade et dans l'attente d'une notification, le choix de la reconduction du millésime 2025 est privilégié ; un gain de 3 M€ (+0,5 %) est potentiellement envisageable.

Par ailleurs, le Département devrait être éligible en 2026 au fonds de sauvegarde des départements en difficulté. La recette exceptionnelle attendue est évaluée à 22,2 M€.

milliers d'euros	Exercices				
Libellés	2021	2022	2023	2024	2025
TVA ventilée par millésime					
TVA - Fraction TFPB	404 368	443 108	451 130	451 105	457 515
année n	404 368	443 108	455 204	455 071	456 293
année n-1	-	-	4 074	3 966	1 222
TVA - Fraction CVAE	-	-	145 605	144 293	146 344
année n			145 605	145 562	145 953
année n-1			-	1 269	391
Total TVA	404 368	443 108	596 735	595 398	603 858
Millésime	404 368	439 033	595 574	602 246	602 246

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TFPB puis <u>TVA à compter de 2021</u>	402 193	404 368	443 108	451 130	451 105	457 515
	2,5%	0,5%	9,6%	1,8%	0,0%	1,4%
	9 880	2 174	38 740	8 022	25	6 410
CVAE puis <u>TVA à compter de 2023</u>	135 272	136 795	131 261	145 605	144 293	146 344
	0,9%	1,1%	-4,0%	10,9%	-0,9%	1,4%
	1 154	1 523	5 534	14 344	1 311	2 050
Total des ressources comparées	537 465	541 163	574 368	596 735	595 398	603 858
	2,1%	0,7%	6,1%	3,9%	-0,2%	1,4%
	11 034	3 698	33 206	22 366	1 337	8 461

comptes administratifs - régularisations incluses

- Droits de mutation à titre onéreux

Le produit 2025 des DMTO a représenté 519,3 M€, contre un produit 2023 de 478,6 M€ (- 22 %) et 2024 de 414 M€ (-13,5 %). Il s'agit donc d'une progression de plus de 25 % qui se situerait plusieurs points au-dessus de la moyenne nationale. Un renouveau de cette recette qui conjugue hausse d'activité, variation des prix et ajustement du taux de droit commun porté à 5 % pour une période déterminée. Il est pour l'heure impossible de distinguer les effets des différents facteurs. Ce résultat positionne le Département à la moyenne de 2020/2021.

Le projet de budget 2026 est proposé à hauteur de 570 M€ de produit (+9,8 % au regard de l'exécution 2025), constatant une tendance qui s'est encore affirmée en ce début d'année (+11,8 % au mois de janvier et +11,1 % en février).

milliers d'euros		Comptes administratifs						BP 2026
Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
DMTO	460 426,4	450 538,7	589 085,6	613 211,6	478 591,3	413 967,7	519 257,5	570 000,0
	6,3%	-2,1%	30,8%	4,1%	-22,0%	-13,5%	25,4%	9,8%
	27 418,8	- 9 887,7	138 546,9	24 126,0	- 134 620,3	- 64 623,6	105 289,8	50 742,5

- Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)

Le budget 2026 est identique à celui prévu en 2025 (370,6 M€). En effet, cette fiscalité n'a pas vocation à évoluer s'agissant pour l'essentiel d'une compensation du transfert du RMI (314,3 M€ garantis au titre de la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003) et du RSA (41,3 M€ garantis via la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Le solde (15 M€), associé à la TSCA, sert à compenser les effets des actes II et III de la décentralisation et l'insuffisance de TSCA.

- Taxe sur les conventions d'assurance

La TSCA a connu en 2025 une progression très satisfaisante qui a permis d'apporter un produit supplémentaire de 23,3 M€ (+16,2 M€ en 2024).

La variation moyenne 2015–2025 aura été de +4,5 %. Cette ressource, divisée en trois fractions, est destinée à compenser diverses réformes (transfert de compétences, évolutions fiscales).

Le produit 2026 est estimé à 323 M€ en progression de 3,5 % par rapport à l'exécution 2025.

- Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)

Depuis sa réforme en 2021 (article 54 de la loi de finances pour 2021), la TDCFE répond à des règles très précises et automatiques en matière d'évolution, faisant intervenir quantités consommées et indice des prix à la consommation hors tabac. L'exécution 2025 s'est chiffrée à 24,6 M€ (+1,6 %). Le budget prévisionnel 2026 s'élève à 24,9 M€ (+1,3 %).

- Taxe d'aménagement (TA)

Depuis 2024, cette ressource est en net retrait. Le produit a évolué de 14,6 M€ en 2023 à 10,5 M€ en 2024 et à seulement 6,6 M€ en 2025. Cette baisse est la résultante de plusieurs phénomènes : une baisse d'activité, une réforme législative du fait générateur du recouvrement, des difficultés de recouvrement depuis le passage de la gestion à la DGFIP.

L'État s'est engagé à améliorer son organisation pour assurer un correct recouvrement de cette taxe. Le produit attendu pour 2026 est évalué à 7 M€.

- Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (TDATS)

La TDATS a représenté une recette de 2,4 M€ en 2025 après 3,5 M€ en 2024. Entre 2018 et 2025, le produit moyen s'est élevé à 1,8 M€. Le budget 2026 est estimé à 2,4 M€.

▪ les dotations et participations

Les dotations et participations, ici limitées aux plus grands comptes que sont l'Etat et la CNSA, sont le deuxième poste le plus important des recettes de fonctionnement. Structuellement cette rubrique apporte près de 22 % des produits. Selon les dotations et participations, les évolutions peuvent être contrastées.

- Dotation globale de fonctionnement (DGF) / Dotation générale de décentralisation (DGD)

Cette ressource pèse à elle seule pour plus de 304 M€. Concernant la DGF, après la mise en place d'une contribution au redressement des comptes publics 2014-2017 (coût total de 115,2 M€), celle-ci, compte tenu de ses modalités de calcul (variation de population, variation de la dotation de péréquation) s'étirole régulièrement pour les Bouches-du-Rhône. La baisse pour 2026 est estimée à près de 0,6 M€ sur la base de la loi de finances pour 2026. La DGD est quant à elle reconduite.

milliers d'euros		Comptes administratifs							BP 2026
Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
DGF	301 602,0	300 426,1	297 421,9	296 208,6	295 144,0	294 143,2	292 908,0	292 337,5	
	-0,4%	-0,4%	-1,0%	-0,4%	-0,4%	-0,3%	-0,4%	-0,2%	
	- 1 180,0	- 1 175,9	- 3 004,2	- 1 213,3	- 1 064,6	- 1 000,8	- 1 235,1	- 570,5	
DGD	11 932,2	11 932,2	11 932,2	11 932,2	11 932,2	11 932,2	11 932,2	11 932,2	
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	313 534,2	312 358,3	309 354,1	308 140,8	307 076,2	306 075,4	304 840,3	304 269,7	
	-0,4%	-0,4%	-1,0%	-0,4%	-0,3%	-0,3%	-0,4%	-0,2%	
	- 1 180,0	- 1 175,9	- 3 004,2	- 1 213,3	- 1 064,6	- 1 000,8	- 1 235,1	- 570,5	

- Participations de la CNSA

Avec la montée en puissance des dépenses d'APA et de PCH, la mise en place de nouveaux dispositifs autour du Ségur de la santé, les participations de la CNSA deviennent prépondérantes. En 2025, cette ressource a représenté 176,6 M€ (+7,5 %). La refonte des concours mise en œuvre cette année-là ne permet pas d'appréhender correctement l'écart entre charges assumées et recettes perçues. Ceci étant par ailleurs complexifié par les importants décalages temporels. Toutefois, si elles restent insuffisantes pour couvrir les charges, les recettes de la CNSA représentent un budget estimé à près de 178 M€ en 2026.

		Comptes administratifs						BP 2026
Libellés		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Aide personnalisée à l'autonomie		75 144	80 173	78 942	84 572	90 857	111 422	115 000
Prestation de compensation du handicap		20 928	21 768	28 704	30 933	30 903	38 309	39 800
Maison départementale des personnes handicapées		1 787	2 422	2 619	2 587	2 841	2 820	2 800
Conférence des financeurs (part prévention)		1 462	1 798	1 617	1 512	2 059	4 501	4 000
Conférence des financeurs (part autonomie)		664	716	909	837	852	1 163	1 000
Autres (dont Ségur de la santé) (1)		-	2 270	18 936	31 830	35 521	18 437	15 000
Total des recettes de CNSA		99 985	109 148	131 727	152 271	163 033	176 651	177 600

milliers d'euros - refonte des concours APA/PCH à compter de 2025

(1) Revalorisation indiciaire ESMS* ("article 43") ; Financement mesures salariales SAAD** ("article 47"- dont "Avenant 43" pour les SAAD hors fonction publique territoriale) ; Tarif plancher SAAD** ("article 44") ; Convention AVP (aide à la vie partagée) ; Dotation complémentaire SAAD ** (article 44 LFSS 2022 - décret 2022-735 du 28/04/2022).

*ESMS : établissements et services médico-sociaux **SAAD : service d'aide et d'accompagnement à domicile

- Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Cette dotation de compensation sert régulièrement de variable d'ajustement, à la baisse, dans le

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-145166-BF-1-1
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

calcul des enveloppes d'Etat allouées aux collectivités locales ; ce sera le cas de nouveau en 2026. La compensation, de 38,5 M€ en 2025, devrait baisser à 37,5 M€ en 2026 (-2,6 %). Pour mémoire, cette recette était de 48,6 M€ en 2015.

- Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Le FNGIR est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales institué après la suppression de la taxe professionnelle (TP) en 2010. Il permet à chaque collectivité territoriale de disposer d'un niveau de ressources identique avant et après la suppression de cet impôt. Les collectivités territoriales qui auraient été surcompensées par le nouveau panier de ressources institué après la suppression de la TP (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau...) sont prélevées au profit des collectivités territoriales qui auraient été sous-compensées. Il s'agit donc d'une redistribution entre collectivités locales sans effort financier particulier de l'Etat.

Pendant la réforme de 2010, le Département percevait une attribution gelée depuis l'origine égale à 37,7 M€.

- Dispositif de compensation péréquée (DCP)

Sous ce vocable de DCP, l'Etat procède au reversement du produit net des frais de gestion appliqués à la TFPB de chaque contribuable. Cette collecte est reversée aux départements sous la forme de deux fractions. Ces deux parts font intervenir des données relatives aux AIS supportées par la collectivité et de richesse fiscale.

La recette reçue en 2025 a été de 23,5 M€. L'estimation 2026 est de 22,7 M€ dans l'attente de la notification définitive afférente.

- Autres ressources

Les dotations et participations du budget 2026 comprennent aussi une somme de 11 M€ au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) (11,6 M€ en 2025), de 9,7 M€ dans le cadre de compensations fiscales (volume en reconduction) et 0,8 M€ d'attribution de péréquation des DMTO (5,4 M€ en 2025). Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) en fonctionnement, finalement maintenu, est estimé à 1,1 M€ (1,3 M€ en 2025).

Ces chiffres seront ajustés au fil des notifications.

- **la fiscalité directe**

Cette rubrique ne représente désormais que le troisième poste des recettes de fonctionnement depuis la perte du produit de la TFPB. Les impôts directs attendus s'élèvent à 107,1 M€.

La fraction de CVAE correspondant au reversement de droit en provenance de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre des derniers transferts de compétences est reconduite (95,6 M€). Le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est estimé à 11,5 M€ (11,3 M€ en 2025).

Les autres postes de recettes représenteraient 114,2 M€ en 2026 (+0,8 % de BP à BP). Il s'agit

essentiellement de recouvrements sur différents tiers en lien avec les politiques du bel âge, des personnes handicapées ou encore de la santé (80,7 M€). Figurent aussi dans cette classification les dividendes issus des participations du Département (12 M€), les recouvrements sur ressources humaines (7,2 M€), diverses participations (5,5 M€) comme la restauration scolaire, les produits du patrimoine (4,5 M€).

B – Les recettes d'investissement

Pour 2026, les recettes d'investissement sont estimées à près de 74 M€, soit +13,1 M€. En investissement, les recettes du FCTVA et les cessions sont les deux postes qui influent significativement sur le volume annuel attendu. Le FCTVA est lié aux investissements éligibles réalisés en n-1. Le programme des cessions, quant à lui, suit son cours. Il reste difficile à concrétiser et des écarts peuvent apparaître entre prospective et effectivité de vente.

Les subventions attendues de différents partenaires représentent 12,2 M€, dont 6,8 M€ au titre de la politique des routes et de la mobilité douce et 3,6 M€ liés à la politique des collèges.

Recettes d'investissement (hors dette)

Libellés	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Structure	Var. BP/BP
FCTVA	40 600	29 975	29 700	35 000	47,3%	17,8%
DDEC	7 919	7 919	7 919	7 919	10,7%	0,0%
DSID	1 500	2 500	1 100	2 900	3,9%	163,6%
Subventions reçues	9 896	4 234	3 455	12 198	16,5%	253,0%
Cessions	13 230	9 237	17 942	13 530	18,3%	-24,6%
Autres recettes	1 147	1 355	768	2 461	3,3%	220,6%
Total	74 292	55 220	60 884	74 008	100,0%	21,6%
<i>cessions effectives</i>	<i>5 048</i>	<i>1 374</i>	<i>8 426</i>	<i>nc</i>		<i>nc</i>
<i>taux de réalisation des cessions</i>	<i>38,2%</i>	<i>14,9%</i>	<i>47,0%</i>	<i>nc</i>		<i>nc</i>

En milliers d'euros - nc = non connu

II – La situation des dépenses

Les dépenses s'élèvent respectivement à 2 580 M€ et 661,7 M€ en fonctionnement et en investissement (dette incluse). Les autorisations d'engagement (AE) se chiffrent, quant à elles, à 73 M€ (dont 28,3 M€ votés par anticipation à la séance d'octobre 2025, soit 44,7 M€ pour la présente séance) et les autorisations de programme (AP) représentent 371,3 M€ (dont 76,7 M€ votés par anticipation, soit un reste de 294,6 M€ pour cette séance).

A – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2026 sont évaluées à 2 580 M€. Cela représente une progression de l'ordre de 89 M€ et 3,6 %, toutes charges incluses.

Comparativement au projet de CA 2025 hors provisions, la variation avoisine les +93 M€ (+3,7 %). Les principales hausses se situent dans les secteurs de la solidarité (+58 M€), des ressources humaines (+21 M€) et des frais financiers (+7,9 M€). Diverses autres dépenses seraient en retrait sur cet exercice.

Dépenses de fonctionnement

Libellés	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Structure	Var. BP/BP
1 - Moyens généraux	494 321	523 686	536 329	534 213	20,7%	-0,4%
2 - Solidarité	1 529 471	1 559 804	1 522 815	1 613 632	62,5%	6,0%
3 - Aménagements, réseaux, infrastructures et développement local	25 300	26 232	23 690	22 465	0,9%	-5,2%
4 - Education, construction, environnement et sécurité	160 006	166 420	163 938	167 450	6,5%	2,1%
5 - Vie locale et culture	66 998	71 209	65 645	58 067	2,3%	-11,5%
6 - Dépenses non fonctionnelles	151 128	175 392	178 524	184 156	7,1%	3,2%
Total	2 427 224	2 522 743	2 490 941	2 579 983	100,0%	3,6%
<i>Dépenses hors solidarité</i>	<i>897 753</i>	<i>962 939</i>	<i>968 126</i>	<i>966 352</i>	<i>37,5%</i>	<i>-0,2%</i>
<i>Dépenses autres politiques publiques</i>	<i>252 304</i>	<i>263 861</i>	<i>253 273</i>	<i>247 983</i>	<i>9,6%</i>	<i>-2,1%</i>

En milliers d'euros

▪ les politiques de solidarité

Dans le domaine des solidarités (1 613,6 M€) le besoin supplémentaire pour 2026 est donc estimé à environ 58 M€ (+3,7 %). Les politiques sociales absorbent quasiment 63 % du budget de fonctionnement.

Les politiques d'insertion mobiliseront près de 551 M€, un volume en très forte croissance cette année (+11,4 % de BP à BP), avec une remise à niveau exceptionnelle des allocations compte tenu des évolutions 2025 et d'une réorganisation comptable en février 2026. Ainsi, les dépenses d'allocations étaient initialement programmées à hauteur de 455 M€ en 2025. Mais, les consommations ont mobilisé presque 472 M€. Les derniers chiffres consolidés à six mois fournis par la CAF annoncent un nombre de bénéficiaires de 70 468 à juillet 2025. Comparativement, les

allocataires étaient 67 486 à juillet 2024, soit une hausse de près de 3 000 personnes (+4,4 %). Le budget 2026 est estimé à environ 514 M€. Il combine une hausse de la valeur de l'allocation à compter d'avril 2026 (+1,3 %), une stabilité du nombre d'allocataires et la correction du décalage d'un mois entre versements CAF aux allocataires et remboursement de la CAF par le Département ; en 2026, le Département acquittera 13 mois de RSA. Pour accompagner les allocataires, un budget de près de 30 M€ serait nécessaire (+1,3 M€).

La rubrique relative aux personnes en situation de handicap avoisine les 400 M€ (+4,4 % de BP à BP). Ce budget tient compte de l'effet tarifs, de la revalorisation de la branche à domicile et de l'accroissement du nombre de bénéficiaires. Ainsi, la PCH, dont le budget strictement limité aux allocations a été consommé à hauteur de 149,6 M€ en 2025 (donnée provisoire), se chiffre à près de 155,6 M€ cette année. Une variation de quasiment 6 M€ (+4 %). En 2024, 13 584 personnes ont été bénéficiaires d'une des prestations de PCH dans le Département. Au national, les allocataires ont été 332 117, soit une part de 4,1 % pour les Bouches-du-Rhône (source : DREES). L'hébergement (212,7 M€) est en progression de plus de 2,4 %. Les autres postes (transport, aide au maintien au domicile...) représentent près de 26 M€, dont 10 M€ pour le transport des élèves handicapés et plus de 5 M€ destinés au fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Dans le domaine des personnes du bel âge, le budget est évalué à 323,5 M€ (+3,9 % / +12,2 M€ par rapport à l'exécution 2025). L'hébergement des personnes du bel âge représente un budget de l'ordre de 70 M€. La prestation APA (216,7 M€ ; +10,3 M€ par rapport aux consommations 2025) reste la rubrique majeure au sein de cette politique. En 2024, 24 070 personnes ont été bénéficiaires d'une prestation d'APA à domicile dans le département. Au national, les bénéficiaires ont été 799 907, soit une part de 3 % pour les Bouches-du-Rhône (source : DREES). Le budget lié à la loi adaptation de la société au vieillissement (forfait autonomie et actions de prévention) est porté à un peu plus de 6 M€ (+0,7 M€). Il tient compte de l'efficacité du dispositif qui est par ailleurs financé par la CNSA.

Les secteurs PMI, enfance et santé représentent un budget de près de 324,8 M€. Notamment, les strictes politiques de l'enfance mobilisent plus de 316,1 M€, avec une prépondérance du budget hébergement. Celui-ci avoisine les 234,2 M€. Les dépenses liées au placement auprès des assistants familiaux est, quant à lui, estimé à 39,7 M€. Les actions de prévention collective et les actions éducatives individuelles, avec près de 10,5 % du budget de la politique de l'enfance, représentent 33,1 M€. Enfin, autre financement significatif par son volume, les aides financières aux familles sont chiffrées à hauteur de 4,7 M€. Par ailleurs, le secteur de la santé mobilise un peu moins de 10 M€.

Les autres domaines (logement et FSL, maisons de la solidarité...) ont représenté 13,2 M€ en 2025 pour un budget initial de 17,8 M€. Le budget 2026 est doté de 16,6 M€.

Globalement, les AIS occupent un budget de l'ordre de 830 M€ en 2025, en progression de 5,2 %. Les trois allocations sont attendues en hausse significative en 2026 avec un besoin de 886,7 M€.

Allocations individuelles de solidarité (AIS)

Libellés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
RSA	472,1	506,3	489,7	458,6	459,3	451,8	471,8	514,3
Variation	0,8%	7,2%	-3,3%	-6,3%	0,2%	-1,6%	4,4%	9,0%
APA	170,7	175,3	177,5	180,5	188,2	202,2	206,4	216,7
Variation	2,2%	2,7%	1,2%	1,7%	4,3%	7,4%	2,1%	5,0%
PCH	105,8	112,4	119,2	138,6	144,8	132,7	149,6	155,6
Variation	9,4%	6,2%	6,0%	16,3%	4,4%	-8,3%	12,7%	4,0%
TOTAL	748,7	794,0	786,4	777,7	792,3	786,7	827,8	886,7
Variation	2,2%	6,1%	-1,0%	-1,1%	1,9%	-0,7%	5,2%	7,1%

Chiffres exprimés en millions d'euros - CA 2025 : données provisoires - allocations strictes

▪ les autres politiques publiques

Au sein des autres politiques publiques (248 M€ ; -1 % / -2,6 M€ par rapport à l'exécution provisoire 2025), le Département continue à développer ses plans d'actions. Ceci en tenant compte de la nécessité de contenir les dépenses pour éviter une dérive financière ; les budgets sont par conséquent ajustés.

Ainsi, en matière d'environnement et de sécurité (103 M€), une hausse de près de 2,1 M€ (+2,1 %) est destinée en particulier à soutenir les interventions du SDIS 13. En éducation un budget de l'ordre de 64,6 M€ doit permettre de faire face aux problématiques de fonctionnement des collèges. De même, dans les domaines de la vie locale et de l'aménagement environ 80,5 M€ permettront la continuité des interventions.

▪ les moyens généraux

Concernant les moyens généraux de la collectivité, ceux-ci sont estimés à 534,2 M€, soit +4,4 % par rapport à l'exécuté 2025 (+22,4 M€). L'essentiel de la hausse provient du poste ressources humaines.

En effet, les charges de personnel (hors assistants familiaux) sont estimées à 460,5 M€ pour 2026, en hausse de 4,8 % par rapport au CA 2025 provisoire (+21 M€). Elles intègrent les dépenses nécessaires à la gestion de près de 7 132 titulaires et contractuels (données au 1^{er} janvier 2026), ainsi que celles relatives aux indemnités des élus départementaux. De plus, à compter de 2026, les frais de déplacement seront regroupés intégralement au sein de la politique des ressources humaines, permettant une gestion unifiée des dispositifs.

Cette évolution intègre notamment les effets du glissement/vieillesse/technicité (GVT) qui concerne les avancements d'échelon, de grade et les promotions internes. A cet égard, la parution du décret du 19 novembre 2025 a permis d'offrir plus de souplesse pour fixer le taux des grades d'avancement de la catégorie B (hors filière médico-sociale).

Parmi les autres mesures réglementaires, la poursuite de la hausse du taux de cotisation de la CNRACL (+3 points par an jusqu'en 2028) continue de peser sur la masse salariale avec un montant annuel supplémentaire de 5,5 M€. La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026 est également prise en compte.

La réforme de la protection sociale complémentaire publiée le 23 décembre 2025 ouvre par ailleurs la voie à des contrats collectifs obligatoires en matière de prévoyance. Leur mise en œuvre, prévue au plus tard le 1^{er} janvier 2029, nécessite dès à présent le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les autres moyens généraux (logistique, informatique, sécurité, contentieux...), qui représentent 73,7 M€, connaissent une variation de 1,4 M€ (+2 %) de CA 2025 provisoire à BP. Cette rubrique, en exécution, sous l'effet de la crise sanitaire était montée à 67,1 M€ en 2020. La hausse des prix, notamment, a ensuite eu pour conséquence de faire progresser la charge de 64,8 M€ en 2021, à 71,2 M€ en 2022, puis 75,6 M€ en 2023. L'exécution 2024 a été de 76,6 M€ et celle de 2025 de 72,3 M€.

▪ les dépenses non fonctionnelles

Le poids de cette rubrique est en croissance régulière. Elle est emportée par les effets de la péréquation et de la hausse des frais financiers. Les dépenses de ce secteur étaient de 55,7 M€ en 2015. En 2025, elles ont atteint 196,3 M€ (169,1 M€ hors provisions) ; chiffre assez stable par rapport à 2024 (196 M€).

En 2026, ce budget est estimé à 184,2 M€ hors provisions qui feront l'objet d'une actualisation en cours d'exercice (soit +15,1 M€ hors provisions).

Cette section est donc composée majoritairement des multiples atténuations de recettes supportées par le Département (72,4 M€ ; +5,4 M€), de versements divers (dont 48,6 M€ au titre des seuls transferts de compétences) et de la charge de la dette (55,9 M€ ; +7,9 M€), dont l'évolution est de nouveau marquée en 2026.

Concernant les AE, le stock actif après la décision budgétaire d'octobre dernier s'élevait à 271,3 M€ (clôtures et anticipations 2026 prises en compte) et le solde à financer à 135,5 M€. Avec les 44,7 M€ d'AE nouvelles de la présente décision budgétaire, le stock sera ainsi porté à 316,1 M€ d'AE actives. Compte tenu des consommés passés et des prévisions 2026, le reste à financer fin 2026 devrait avoisiner les 115 M€.

B – Les dépenses d'investissement

Sur la période 2015–2025, le Département a investi en moyenne annuelle près de 500 M€ dans ses projets structurants. Notamment entre 2019 et 2022, près de 2 300 M€ (566 M€ en moyenne) ont été exécutés au bénéfice des différentes politiques d'investissement. Un point haut a été atteint en 2022 avec 597 M€, avant un retour à un volume annuel inférieur. L'exécution provisoire 2025 représente 508 M€, en hausse de quasiment 17 % (+73 M€).

Les dépenses d'investissement 2026 (soit 661,7 M€) se répartissent en 165,5 M€ de remboursement de dette et 496,2 M€ d'investissement hors dette. Le volume net des autorisations de programme (AP) se chiffre à 371,3 M€ (dont 76,7 M€ votés par anticipation, soit un reste de 294,6 M€ pour cette séance) au titre de 2026. Au cours de l'exercice, ce montant fera l'objet d'ajustements (compléments, réductions, annulations, caducités des AP de 2025 et antérieures), comme de coutume.

Dépenses d'investissement

Libellés	BP 2024	BP 2025	Structure	Var. BP/BP	BP 2026	Structure	Var. BP/BP
1 - Moyens généraux	83 981	83 410	13,1%	-0,7%	79 063	11,9%	-5,2%
2 - Solidarité	7 247	8 167	1,3%	12,7%	13 852	2,1%	69,6%
3 - Aménagements, réseaux, infrastructures et développement local	148 892	85 411	13,4%	-42,6%	124 572	18,8%	45,9%
4 - Education, construction, environnement et sécurité	153 627	155 282	24,4%	1,1%	154 841	23,4%	-0,3%
5 - Vie locale et culture	179 442	164 851	25,9%	-8,1%	122 692	18,5%	-25,6%
6 - Dépenses non fonctionnelles	111 200	138 400	21,8%	24,5%	166 700	25,2%	20,4%
Total	684 390	635 521	100,0%	-7,1%	661 721	100,0%	4,1%
<i>Sous-total politiques publiques</i>	<i>489 208</i>	<i>413 711</i>	<i>65,1%</i>	<i>-15,4%</i>	<i>415 957</i>	<i>62,9%</i>	<i>0,5%</i>
<i>Sous-total politiques publiques et moyens</i>	<i>573 190</i>	<i>497 121</i>	<i>78,2%</i>	<i>-13,3%</i>	<i>495 021</i>	<i>74,8%</i>	<i>-0,4%</i>

En milliers d'euros

■ aménagement, réseaux, infrastructures et développement local

Les dispositifs « Aménagements, réseaux, infrastructures et développement local » nécessitent un budget de 124,6 M€ en crédits et 19 M€ d'AP nouvelles.

Le budget mobilité représente cette année 35,4 M€. Un budget de 3,8 M€ est destiné au financement de l'imposant projet de LN PCA et 5 M€ au CPER mobilité 2021-2027. Les interventions au titre des partenariats avec Euroméditerranée et le GPMM s'élèvent à 6,3 M€. Le domaine routier et portuaire mobilise un engagement de 65 M€. Les programmes de grands travaux, de travaux de modernisation et travaux annexes sont estimés à 36,1 M€ pour 2026 (complément d'échangeur D9/A55 à Ensues-la-Redonne et Châteauneuf-les-Martigues, poursuite des travaux RD35 pour la déviation et liaison Arles Sud à la RN113, poursuite de l'aménagement RD8n secteur pont de l'Arc à Luynes, giratoire chemin de Roquerousse RD 538 à Salon-de-Provence...). La continuation du programme de renforcement des chaussées est chiffrée à 9,9 M€ cette année. Un budget de 6,1 M€ est aussi consacré à la mobilité douce (passerelle voie verte entre Velaux et Coudoux, poursuite des aménagements de la piste Pont de l'Arc à Luynes...). Enfin, les autres secteurs (enseignement supérieur / recherche, agriculture / tourisme) représentent 8,2 M€ d'investissements.

■ vie locale et culture

Dans les domaines de la « Vie locale et de la culture », le besoin de crédit s'élève à 122,7 M€. Le budget le plus élevé sera consacré à l'aide à la sphère communale (100 M€) à travers l'ensemble des dispositifs d'aide aux communes, de soutien à l'environnement et des territoires (contrats et fonds, travaux de proximité, partenariats...). Le logement et la politique de la ville, à travers les différents dispositifs (aides aux bailleurs sociaux, fonds air, Provence Ecorénov...) restent des secteurs significatifs des interventions départementales (18 M€). Enfin, les autres domaines, comme le sport (0,9 M€) et la culture (2,2 M€), représentent 4,7 M€ (subventions aux associations sportives et culturelles, achat de mobiliers et œuvres d'art...).

▪ **éducation, construction, environnement et sécurité**

Les secteurs « Éducation, construction, environnement et sécurité » mobilisent 154,8 M€ en 2026. Le poste le plus important concerne les collèges (137,3 M€). Les programmes de réhabilitation / reconstruction sont de 63,8 M€ (dont les établissements Defferre à Marseille, les Amendeirets à Châteauneuf-les-Martigues, Mignet à Aix-en-Provence, Lou Garlaban à Aubagne, collège d'Eyragues, Marcel Pagnol à Martigues, Leprince Ringuet à la Fare-les-Oliviers, Renoir-Rostand à Marseille). L'entretien des établissements scolaires mobilise plus de 35 M€. Le programme d'informatisation nécessite 23,7 M€ cette année et les autres interventions (mobilier, chaufferies, soutien aux collèges privés...) 14,7 M€. La rubrique environnement et sécurité mobilise 17,5 M€. Celle-ci est en majorité représentée par les investissements prévus au bénéfice du SDIS13 (bâtiments, matériels et véhicules), tant sous forme de subventions (9,6 M€) que de constructions directes (2,5 M€). Les autres crédits permettront la mise en valeur des politiques environnementales du Département (acquisitions, fonctionnement des équipes d'intervention...).

▪ **solidarité**

L'effort d'investissement du Département en matière de « solidarité » (13,9 M€) concerne essentiellement les domaines de la santé (6,3 M€), des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (7,4 M€).

En matière de santé publique, ces crédits permettront de financer les projets de l'APHM, structure qui bénéficie d'une AP en cours de 57 M€, et ceux des autres hôpitaux du territoire (structures de Tarascon, Arles, du centre gériatrique départemental...) et un volume de programmes en cours de plus de 35 M€. Dans le domaine des personnes du bel âge, il est prévu l'inscription de 6,1 M€ de crédits, ce budget intégrant 2,5 M€ afin de financer l'amélioration des conditions d'accueil des résidents au sein des établissements d'hébergement. Notamment, 1,5 M€ correspondant au second acompte de la subvention octroyée à l'Ehpad Les Cardalines à Istres et 1,4 M€ pour la mise en œuvre du fonds de soutien à la mobilité des aides à domicile et l'acquisition de véhicules à faibles ou très faibles émissions. Pour la délégation des personnes en situation de handicap, un budget de 1,3 M€ est prévu (appel à manifestation d'intérêt « Investissement – habitat inclusif » ; acompte de subvention pour l'établissement public autonome Louis Philibert situé sur la commune du Puy Sainte Reparde).

▪ **moyen généraux**

Les moyens généraux (79,1 M€) sont principalement constitués de la gestion du mobilier et de l'immobilier départemental et des investissements informatiques.

Concernant l'immobilier, un budget d'acquisition de 15,3 M€ est programmé (immeuble Phocée, bâtiment Le Gabriel...). Le volet maintenance des locaux départementaux est évalué à 14,2 M€ (tous locaux hors collèges). Par ailleurs, 21,5 M€ de travaux sont programmés en 2026 (unités de forestiers-sapeurs, gendarmeries, réhabilitation du MDAA, ateliers des routes...). Le budget mobilier et véhicule de l'administration (hors routes) est évalué à 2,5 M€.

Côté informatique (hors collèges), le besoin de 23,8 M€ doit permettre le renouvellement des

équipements (8,8 M€), le déploiement du schéma directeur des systèmes d'information (6,8 M€), la réalisation de projets spécifiques (4,6 M€) ou le maintien des réseaux (3,5 M€). Au sein de ces actions, le Département maintient un volet cybersécurité significatif en 2026 (sécurisation des matériels, licences et logiciels...). Il est évalué à 2,3 M€ (dont 2,1 M€ en investissement).

▪ dépenses non fonctionnelles

Cette rubrique est majoritairement composée du remboursement de la dette, soit 165,5 M€. Avec la montée en charge de l'endettement, le capital remboursé est en croissance de 28,3 M€ par rapport au BP 2025.

Le contenu des projets et actions d'investissement est exposé plus précisément au sein des différents rapports des politiques publiques.

Concernant les AP, le stock actif après la décision budgétaire d'octobre dernier s'élevait à 6 917,1 M€ (dont 76,7 M€ d'AP 2026 anticipées), dont 1 829 M€ restaient à financer hors anticipations 2026. Avec les 294,6 M€ d'AP nouvelles de la présente décision budgétaire, le stock actif sera ainsi porté à 7 211,8 M€. Le reste à financer fin 2026 est évalué à 1 813 M€ (25,1 % du stock).

III – La situation des équilibres

En 2026, tous mouvements du budget principal inclus, l'épargne, présente un résultat en amélioration par rapport au budget 2025.

A – De l'épargne brute à l'épargne nette

En 2026, l'épargne brute [EB] (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement) s'élève à 166,3 M€. Elle était de 138,7 M€ au budget 2025. Le taux d'épargne avoisinerait les 6,1 % en prévision et pourrait être proche de 8 % en exécution, alors qu'il était tombé à 4,7 % en 2024 avant de se redresser en 2025 (7,2 % à 7,5 % en situation provisoire).

L'EB permet la couverture du capital de la dette, évalué provisoirement à 165,5 M€ en 2026.

B – La capacité d'investissement et l'emprunt d'équilibre

Avec les recettes d'investissement (74 M€) et un emprunt d'équilibre de 421,4 M€ (436 M€ au BP 2025), le Département finance un volume d'investissement hors dette de 496,2 M€ (498,3 M€ au BP 2025). Pour mémoire, l'emprunt d'équilibre 2025 a été mobilisé à hauteur de 390 M€, soit 89 %.

Il est aussi rappelé que lors de la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57, des AE et AP pour dépenses imprévues ont été adoptées. Une autorisation de programme de 10 M€ en investissement et une autorisation d'engagement de 1,5 M€ sont disponibles. Ces programmes sont susceptibles d'être actionnés selon les textes en vigueur et le règlement budgétaire et financier de la collectivité.

Le budget 2026 a été construit dans un contexte en amélioration mais toujours tendu :

- une conjoncture économique peu dynamique susceptible d'être compromise par les récents

- événements internationaux ;
- des dépenses de solidarité en revanche toujours en croissance ;
 - un transfert constant de charges et des décisions de l'Etat, aussi bien en recette qu'en dépense, assumées par les collectivités locales ;
 - une loi de finances qui fragilise toujours le secteur local.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 14 AVRIL 2026****RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ****OBJET : BP 2026 - Budget principal.**

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :

Mme Sophie CAMARD, Mme Samia GHALI, M. Anthony KREHMEIER.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Sabine BERNASCONI à M. Yves MORAINÉ, Mme Laure-Agnès CARADEC à M. Didier REAULT, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, M. Sylvain DI GIOVANNI à Mme Agnès AMIEL, M. Gérard FRAU à Mme Audrey GARINO, Mme Magali GIORGETTI à M. Azad KAZANDJIAN, Mme Mandy GRAILLON à M. Martial ALVAREZ, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, M. Thierry SANTELLI à Mme Alison DEVAUX.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 14 AVRIL 2026**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : BP 2026 - Budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 14 avril 2026,
le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire ci-annexée,

A décidé :

- d'adopter le budget primitif 2026 du budget principal tel qu'annexé à la présente délibération ;
- de fixer le montant de l'emprunt d'équilibre à 421 367 361 € ;
- de se prononcer favorablement sur le volume net des autorisations d'engagement du budget primitif 2026 pour un total de 44 732 740 € ;
- de se prononcer favorablement sur le volume net des autorisations de programme du budget primitif 2026 pour un total de 294 620 374,51 € ;
- de fixer le montant de la neutralisation de la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires à 52 490 000 € ;
- de fixer le montant de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement à 195 510 000 € ;
- de préciser que le budget est adopté sans vote formel, par chapitre selon l'approche par nature fixée par la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- d'autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des section (fonctionnement et investissement) ;
- d'octroyer au laboratoire départemental d'analyses (LDA), budget annexe du Département une compensation maximale de 1 054 000 € visant à tenir compte des contraintes de service public imposées par la réglementation dans les domaines de la santé publique (620 000 €) et de la santé animale (434 000 €) ;
- d'octroyer au LDA une subvention maximale d'équipement de 140 000 € pour des travaux d'entretien et le renouvellement des installations techniques nécessaires pour mise en conformité et maintien de l'activité compte tenu des enjeux en matière de santé et de sécurité au travail ;
- de reverser au LDA une somme de 149 024 € correspondant à une fraction de dotation

générale de décentralisation pour 2026 ;

- de prendre en charge, à travers le budget principal et au bénéfice du LDA, les frais de remplacement des agents en arrêt de travail ou en congé maternité, les frais de remplacement des agents en attente de reclassement, les salaires des agents en décharge syndicale, 20 % des salaires d'agents du LDA effectuant des missions spécifiques pilotées par le Département ;
- d'accorder au centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD), budget annexe du Département, une somme maximale de 67 000 € correspondant au remboursement de frais de personnel ;
- d'octroyer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une enveloppe de fonctionnement maximale de 5 236 056 € ;
- d'accorder au budget annexe des ports départementaux une subvention d'investissement maximale de 1 247 482 € destinée à couvrir les dépenses d'investissement 2026 ;
- d'allouer au budget annexe production photovoltaïque une avance remboursable de 750 500 € selon les modalités arrêtées au sein du rapport prévu à cet effet.

Adopte à la majorité

Pour : 44

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Contre : 2

M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO.

Abstentions : 9

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Yannick OHANESSIAN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Josette SPORTIELLO, M. Ahmed HEDDADI.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO